



Pommier / Poirier

N°17
13/07/2017

Edition Sud Nouvelle-Aquitaine
Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonagui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : les conditions sèches et chaudes annoncées pour les prochains jours limitent le risque de contaminations secondaires.
- **Feu bactérien** : les parcelles sont à surveiller.
- **Carpocapse des pommes** : la période à risque élevé de pontes et d'éclosions de la seconde génération est en cours.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque de pontes de la troisième génération est en cours.
- **Acariens rouges** : à surveiller.
- **Metcalfa pruinososa** : les stades larvaires évoluent et les premiers adultes sont observés.

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier / Poirier - Edition
Sud Nouvelle-Aquitaine
N°17 du 13/07/2017 »**



• Tavelure

Dans les parcelles où des taches sont observées, des contaminations secondaires sont possibles à partir des taches présentes sur les feuilles et/ou les fruits. Les pluies sont à prendre en compte pour la gestion de ces parcelles.

Evaluation du risque

En l'absence d'irrigation sur frondaison, le temps chaud et sec annoncé pour les jours à venir limite le risque de contaminations secondaires. Attention cependant aux épisodes orageux.

Mesures prophylactiques : la taille en vert (réalisée en dehors des périodes à risques de températures caniculaires qui peuvent induire des brûlures sur les fruits subitement exposés) en éliminant les gourmands les plus vigoureux est efficace pour réduire le nombre de pousses terminales contaminées par la tavelure.

• Maladies de l'épiderme

Les maladies de l'épiderme (maladies de la suie et des crottes de mouche) sont des maladies occasionnelles qui se manifestent généralement en fin de saison mais qui sont induites beaucoup plus tôt. Des périodes pluvieuses durant la période estivale favoriseraient l'expression des symptômes.

Evaluation du risque

Dans les parcelles sensibles (selon variété, situation pédo-climatique, conduite, type d'irrigation), présentant régulièrement des dégâts, une anticipation des périodes pluvieuses peut être nécessaire pour contrôler ces maladies.

• Maladies de conservation

Les maladies de conservation sont dues à plusieurs champignons.

Certains d'entre eux sont des parasites latents, leurs spores sont disséminées à la surface des fruits sous l'action de la pluie et pénètrent au niveau des lenticelles. **Gloesporium** et **Cylindrocarpon mali** se conservent sous forme de chancres sur les branches ou les rameaux. Le premier occasionne des pourritures circulaires autour des lenticelles infectées, le deuxième provoque des pourritures au niveau de l'œil en verger et au niveau des lenticelles en chambre froide. **Phytophthora cactorum et syringae** sont présents dans le sol et les débris végétaux, ils provoquent une pourriture ferme, brune à contour diffus.

Les parasites de blessure quant à eux peuvent envahir les fruits chaque fois que leur épiderme est endommagé. **Penicillium sp** occasionne une pourriture molle, circulaire à contour net accompagnée de fructifications vert-bleu, **Botrytis cinerea** provoque une pourriture brune de consistance molle évoluant rapidement avec développement d'un feutrage mycélien blanc-gris. Les **monilia** se caractérisent par une pourriture ferme, brune qui se recouvre de coussinets gris-brun disposés en cercles concentriques.

Les champignons dont les spores pénètrent par les lenticelles peuvent contaminer les fruits dès le mois de juillet. Les symptômes apparaissent par la suite durant la conservation après une période plus ou moins longue de stockage. En général, la contamination a lieu au verger pendant la période de croissance des fruits et/ou lors de la récolte.

En pré-récolte, la gestion des parcelles vis-à-vis des maladies de conservation doit être raisonnée en tenant compte des champignons les plus présents dans le verger, de la sensibilité des variétés, des conditions climatiques durant la période de maturation des fruits et de la durée de stockage prévue.

Evaluation du risque

Le mois qui précède la récolte constitue une période à risque.

• Black rot

Les symptômes sur fruits (taches noires et fermes devenant marron foncé) ne sont visibles qu'à l'approche de la récolte. Les variétés Chantecler, Fuji et Breaburn y sont particulièrement sensibles.

Les contaminations primaires ont lieu au printemps et sont à l'origine de petits fruits noirs momifiés (source d'inoculum secondaire). Les contaminations secondaires se produisent dans le courant de l'été et de l'automne à la faveur de conditions humides et chaudes. Les parcelles sensibles sont à surveiller.

En parcelles sensibles, les premiers symptômes sont observés.

Evaluation du risque

Les conditions sèches annoncées pour les jours à venir ne sont pas favorables. Attention cependant aux épisodes orageux.

• Feu Bactérien

Quelques nouveaux symptômes ont été observés en parcelle sensible.

Evaluation du risque

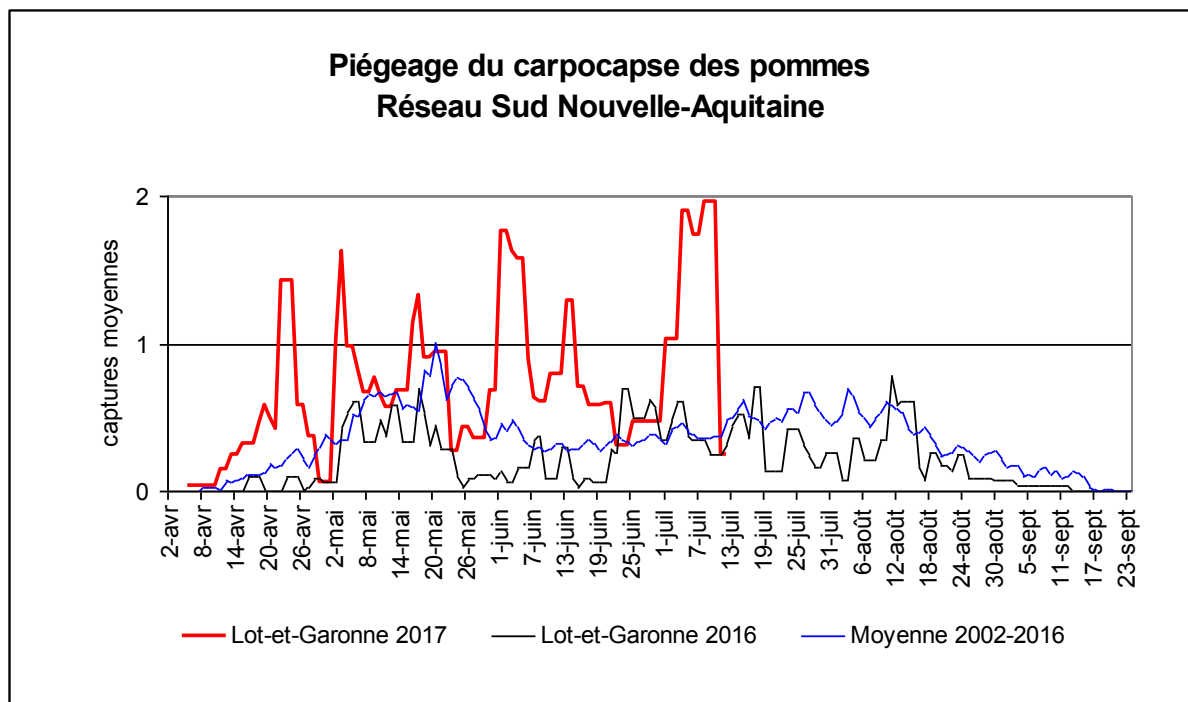
Les conditions climatiques sont actuellement favorables à la bactérie, les parcelles sensibles sont à surveiller.

Des contrôles visuels réguliers sont indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations. Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.

Le feu bactérien est un organisme de lutte obligatoire en tous lieux et de façon permanente (arrêté du 31/07/2000 modifié). La présence de tout symptôme doit être signalée au SRAL et la maladie impérativement éradiquée.

• Carpopapse des pommes

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent régulières et importantes.

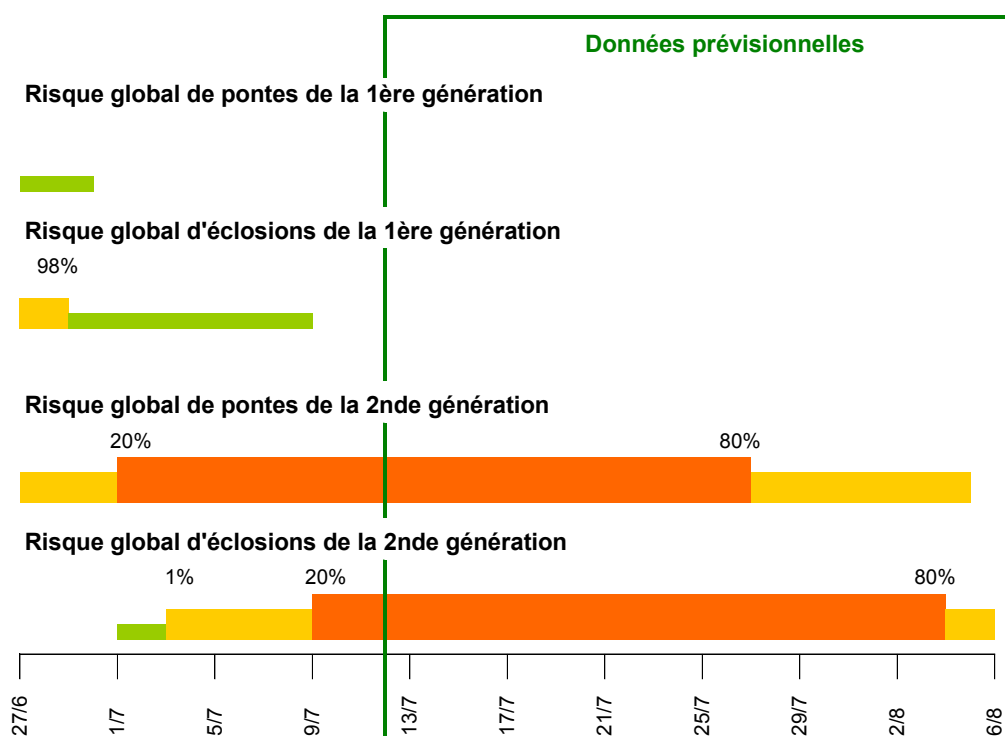


En parcelle à forte pression, le pourcentage de fruits avec dégâts progresse. La descente des larves dans les bandes pièges pour nymphose est en cours.

Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 50% du potentiel de pontes et 25% du potentiel d'éclosions de la seconde génération auraient été réalisés.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir, les pontes pourraient rester soutenues jusqu'aux 26-28 juillet et les éclosions jusqu'aux 3-5 août. Pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes) ces dates sont à retarder de 4 à 5 jours.

Données de modélisation Carpocapse des pommes



Evaluation du risque

La période à risque élevé de pontes et d'éclosions est en cours.

La gestion des parcelles vis-à-vis de la seconde génération est fonction du niveau d'attaque observé en fin de première génération (Cf. encadré page 4 du BSV n°15 du 15 juin 2017).

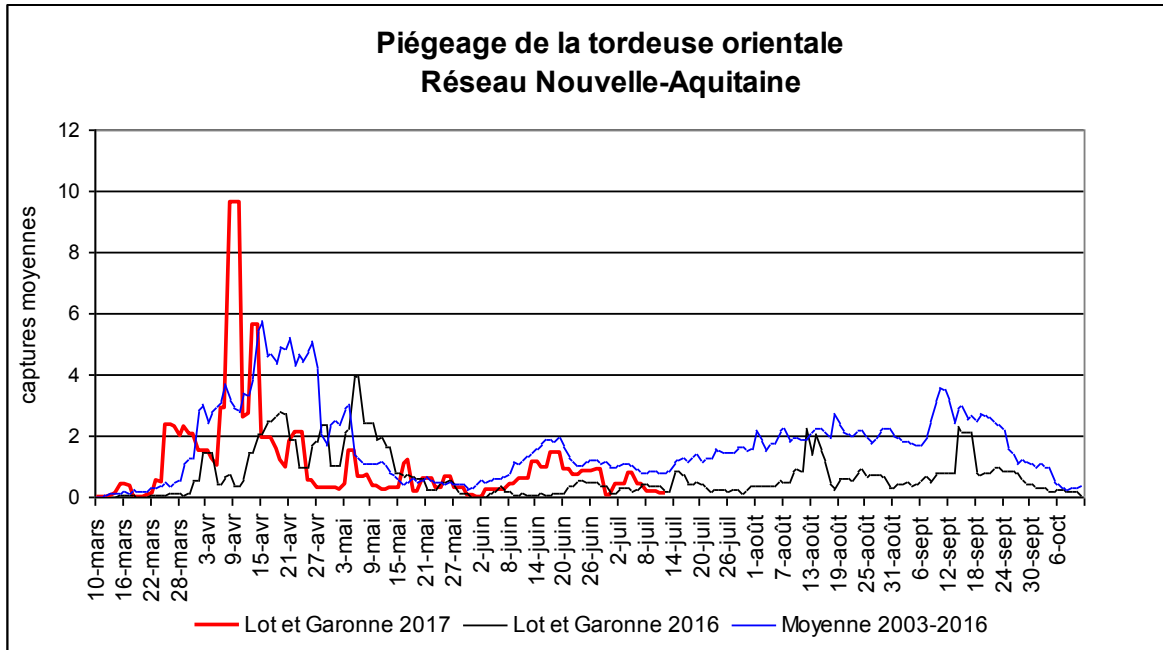
- Lorsque le stade cible est l'**œuf**, pour les parcelles à forte population (plus de 3 pour mille de fruits attaqués en fin de première génération), la période à risque durera jusqu'à la fin de la période des pontes (20-22 août). Pour les parcelles à population moyenne à faible, la période à risque durera jusqu'à la fin de la période des pontes massives (26-28 juillet en zones précoces).
- Lorsque le stade cible est la **larve**, en zones précoces, la période à risque durera jusqu'à la fin de la période des éclosions (début septembre) pour les parcelles avec une population importante et jusqu'à la fin de la période des éclosions massives (3-5 août) pour les parcelles à population moyenne à faible.

Mesures alternatives : la gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle.

Une surveillance régulière des dégâts sur fruits est cependant nécessaire, un minimum de 1 000 fruits par parcelle doit être observé en veillant à ce que les fruits groupés en bouquets, les bordures et le haut des arbres soient bien représentés dans l'échantillon observé. La période de l'éclaircissage manuel est également propice pour noter d'éventuels dégâts.

- **Tordeuse orientale**

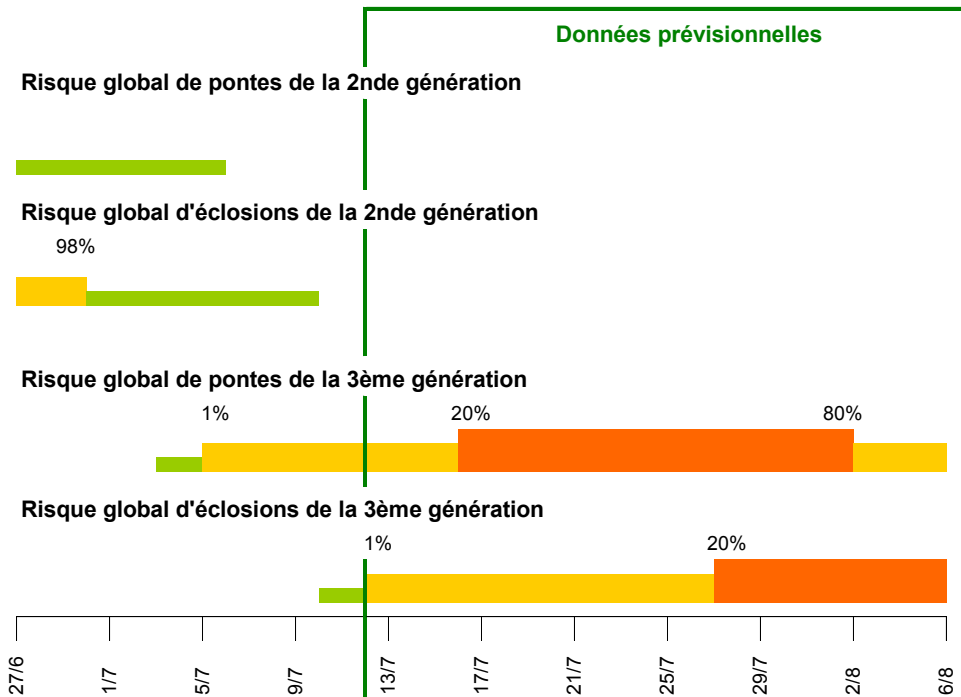
Sur notre réseau de piégeage, les prises restent relativement faibles.



Données de modélisation : selon les données du modèle de simulation, à ce jour, près de 15% du potentiel de pontes et 1% du potentiel d'éclosions de la troisième génération auraient été réalisés.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières, les pontes pourraient s'intensifier dès cette fin de semaine (15-17 juillet) et rester soutenues jusqu'aux 1-3 août. Les éclosions quant à elles pourraient s'intensifier à compter des 26-28 juillet et rester soutenues jusqu'aux 14-16 août. Pour les secteurs plus tardifs (Dordogne, Charentes) ces dates sont à retarder de 4 à 5 jours.

Données de modélisation Tordeuse Orientale



Evaluation du risque

La période à risque de pontes est en cours.

• Tordeuses de la pelure

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont faibles.

Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.
- Pour *Pandemis* : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

En l'absence de piégeage, un contrôle visuel régulier des parcelles peut être réalisé. La période de l'éclaircissage manuel est propice pour noter d'éventuels dégâts.

Seuil indicatif de risque : 5% d'organes attaqués.

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses de la pelure est à réaliser en association avec le carpocapse des pommes.

• Puceron lanigère

Dans la majorité de nos parcelles de référence, les populations de pucerons lanigères sont régulés ou en cours de régulation. On note régulièrement la présence de l'auxiliaire *Aphelinus mali*. Des populations encore importantes de pucerons lanigères sont cependant observées sur certaines parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux colonisés par le puceron lanigère. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.

Mesures prophylactiques : sur les parcelles à problème, la taille en vert (réalisée en dehors des périodes à risques de températures caniculaires qui peuvent induire des brûlures sur les fruits subitement exposés) peut permettre de limiter le développement du puceron lanigère et favoriser la gestion de ce dernier.



Pucerons lanigères et parasitisme par *Aphelinus mali*

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Puceron vert

La présence de pucerons verts est régulièrement observée à l'extrémité des pousses. Les auxiliaires (cécidomyies prédatrices, chrysopes, punaises...) sont également présents.

Ces pucerons ont peu d'incidence sauf dans le cas de pullulation pouvant entraîner une production importante de miellat et le développement de fumagine sur fruits. Une gestion spécifique de ces pucerons n'est en général pas nécessaire, la présence des auxiliaires est à vérifier.

Seuil indicatif de risque : 15% de pousses occupées par du puceron vert pour les jeunes vergers. Pour les vergers en production, la présence de miellat constitue le seuil de nuisibilité.

• Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, les captures sont en légère augmentation cette semaine.

Quelques dégâts (feuilles qui restent enroulées longitudinalement) sont régulièrement observés en parcelles de pommiers et de poiriers.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers et sur jeunes sur-greffages.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.



Dégât de cécidomyie des feuilles

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Psylle du poirier

En parcelles de référence, on observe des individus à tous les stades.

Mesures prophylactiques : des mesures prophylactiques sont envisageables en réalisant l'irrigation par aspersion (à éviter cependant dans les situations à risque feu bactérien) et la suppression des gourmands en situation poussante afin de diminuer l'attractivité vis-à-vis du psylle.

• Tigre du poirier

Un développement important des populations de tigre du poirier est observé sur certaines parcelles de pommiers conduites en agriculture biologique.

• Folletage

Des symptômes de folletage (dessèchement du feuillage) sont observés dans certaines parcelles de poiriers notamment sur la variété Conférence qui est particulièrement sensible.

Ce phénomène lié aux fortes températures associées à une très faible hygrométrie peut être accentué par la présence d'acariens et/ou de phytoptes libres. L'irrigation en début de journée (à éviter sur frondaison dans les zones sujettes au feu bactérien) permet de limiter le phénomène.



Folletage

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Acariens rouges

Des foyers de *Panonychus ulmi* engendrant un bronzage du feuillage ainsi que des dégâts de phytoptes libres sur pousses sont notés sur certaines parcelles. La présence d'auxiliaires prédateurs d'acariens est régulièrement observée (phytoséiides, coccinelle stethorus, staphylins, chrysopes...).

Evaluation du risque

Les conditions sèches et chaudes sont favorables aux remontées des populations d'acariens, les parcelles sont à surveiller.

Seuil indicatif de risque : en saison, le seuil est de 40% de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60% sur pommier. En présence de phytoséiides, prédateurs naturels d'acariens (au minimum 30% de feuilles occupées), ce seuil peut être porté jusqu'à 80%.

• Cochenilles

Pseudococcus : des individus sont observés au niveau de l'œil et de la cavité pédonculaire des fruits ainsi que sur jeunes pousses.

Evaluation du risque

La période de migration vers les fruits est en cours.



Pseudococcus

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Metcalfa pruinosa

En parcelle de référence, on observe assez régulièrement la présence de larves âgées ainsi que les premiers adultes.

La présence d'individus parasités par l'hyménoptère *Neodryinus typhlocybae* sont visibles sur certaines parcelles (présence de kyste sous l'ébauche alaire de la larve de *Metcalfa* et cocon).

Mesures prophylactiques : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques tels que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.



Adultes et larve de Metcalfa

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Zeuzère

La zeuzère (*Zeuzera pyrina*) vole généralement de début juin à fin août. La période à risque d'éclosions est en cours.

Ce ravageur est peu préjudiciable en verger adulte mais il peut causer des dégâts parfois irréversibles sur jeunes arbres et sur-greffages.

• Auxiliaires

Nous observons régulièrement la présence de syrphes, de coccinelles, de chrysopes, de punaises ainsi que des larves de cécidomyies prédatrices.



Œufs de chrysope

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)



Puceron vert et larve de cécidomyie prédatrice



Puceron vert et jeune larve de syrphé

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".